

NOTE D'INFORMATION

Au carrefour de l'apprentissage et de l'employabilité

Réalisations du Cedefop en 2013 et activités prévues en 2014

Assurer un enseignement et une formation professionnels (EFP) de haute qualité, adaptés aux besoins du marché du travail, est une priorité politique pour l'Union européenne (UE). Le ralentissement économique s'est traduit par des taux de chômage et de sous-emploi inquiétants, en particulier parmi les jeunes. Compétences, certifications et employabilité sont essentielles pour la reprise économique en Europe.

L'amélioration des perspectives d'emploi des jeunes et des adultes grâce à un EFP de meilleure qualité est au cœur des travaux du Cedefop, qui visent à soutenir les réformes des systèmes d'EFP, à autonomiser les individus et à mieux comprendre l'offre et la demande de compétences sur le marché du travail.

Le rôle du Cedefop dans le soutien apporté entre 2007 et 2012 aux décideurs politiques européens chargés de l'EFP a été récemment évalué pour le compte de la Commission européenne (encadré 1). James Calleja, nommé directeur du Cedefop en octobre 2013, a établi le programme de travail 2014 du Centre dans un double souci de continuité des activités et de soutien renforcé aux décideurs politiques européens et nationaux de l'EFP.

Modernisation des systèmes d'EFP

Pour doter les individus des compétences dont ils ont besoin, les systèmes d'EFP doivent être attractifs, ouverts, accessibles et souples. Dans le cadre du processus de Copenhague pour la coopération renforcée en matière d'EFP et d'éducation et de formation tout au long de la vie, les 28 États membres de l'UE, plus l'Islande et la Norvège, sont convenus d'objectifs pour améliorer leurs systèmes d'EFP. Ces pays s'emploient actuellement à atteindre les objectifs énoncés dans le communiqué de Bruges pour la période 2011-2014.

Le Cedefop a été invité à suivre l'évolution du processus et évalue actuellement les progrès accomplis par les différents pays. En 2013, le Centre a collecté et analysé les informations à l'échelle nationale et publiera en 2014 un **rapport global de suivi sur les politiques d'EFP**, assorti d'une analyse pour chacun des pays⁽¹⁾. Ce rapport examinera les mesures prises par les pays, par exemple pour réduire la sortie prématurée du système d'éducation et de formation, améliorer les systèmes de validation de l'apprentissage non formel et informel et développer la formation en apprentissage ainsi que les autres formes de formation par le travail. Ce rapport aidera les responsables

politiques à décider de la prochaine phase du processus de Copenhague.

Encadré 1: À propos du Cedefop

Le Cedefop est une agence de l'UE chargée de soutenir l'élaboration de politiques d'EFP favorisant l'excellence et l'inclusion sociale et de renforcer la coopération européenne dans le domaine de l'EFP. Pour la période 2012-2014, le Cedefop s'est fixé trois priorités:

- soutien à la modernisation des systèmes d'EFP;
- carrières et transitions, y compris enseignement et formation professionnels continus (EFPC), éducation et formation des adultes et formation par le travail;
- analyse des besoins d'aptitudes et de compétences.

Le Cedefop assiste la Commission européenne, les États membres et les partenaires sociaux en apportant son expertise en matière de recherche, d'analyse des politiques et de travail en réseau. Il diffuse l'information via son site web, ses publications, les médias sociaux, ainsi que des conférences et séminaires.

Évaluation 2013 du Cedefop

À peu près tous les cinq ans, le Cedefop fait l'objet d'une évaluation pour le compte de la Commission européenne. Les principaux résultats de la dernière évaluation, qui portait sur la période 2007-2012, sont les suivants:

- le Cedefop a remarquablement atteint les objectifs assignés dans son règlement fondateur;
- ses travaux relatifs à la modernisation des systèmes d'EFP et à l'analyse des compétences sont tenus en haute estime et le Cedefop est reconnu comme centre d'expertise de premier plan à l'échelle mondiale en matière de cadres de certifications et de compétences;
- l'expertise thématique de son personnel est la source essentielle de valeur ajoutée du Cedefop;
- l'impact du Cedefop a été tout particulièrement manifeste dans son soutien à la méthode ouverte de coordination des politiques d'EFP;
- le Cedefop a également joué un rôle important dans le renforcement de la coopération entre les parties prenantes des politiques d'EFP en Europe;
- les travaux du Cedefop n'ont pas fait double emploi avec les activités de quelque autre acteur que ce soit au niveau européen, national ou international;
- l'engouement pour les produits du Cedefop et le téléchargement de ses contenus ont connu une augmentation significative, facilitée par le nouveau portail web du Centre lancé en 2010;
- les manifestations organisées par le Cedefop ont été de grande qualité et le taux de satisfaction des participants a été très élevé;
- le Cedefop a assuré un bon équilibre coût-efficacité de ses activités.

⁽¹⁾ La Fondation européenne pour la formation (ETF) contribuera à ce rapport en fournissant les données et l'analyse pour les pays candidats (à l'exception de l'Islande).

Les instruments et principes européens communs ont pour objet d'introduire davantage de souplesse dans les systèmes nationaux d'EFP, d'améliorer la reconnaissance et la transparence des qualifications et de faciliter la mobilité des apprenants entre les différents volets des systèmes d'éducation et de formation (par exemple, entre enseignement général et EFP) et d'un pays à l'autre. Ils visent également à améliorer la visibilité de tous les types d'apprentissage, de manière à ce que les candidats à un emploi puissent faire valoir toutes leurs compétences, y compris les acquis de l'expérience professionnelle, et pas seulement leurs qualifications formelles. Le Cedefop, qui a œuvré dès le départ avec la Commission européenne, les États membres et les partenaires sociaux au développement des instruments et principes européens, s'emploie désormais à soutenir leur mise en œuvre au niveau national.

Le **cadre européen des certifications** (CEC), établi par une recommandation du Parlement européen et du Conseil en 2008, facilite la comparaison des certifications entre les différents pays. Le Cedefop assiste les 36 pays qui utilisent des cadres nationaux de certifications (CNC) dans le processus consistant à relier leurs certifications au CEC («mise en correspondance»); à ce jour, ce processus a été mené à bien dans 21 pays et devrait l'être dans les autres d'ici à 2015.

L'intérêt pour les CNC est mondial. L'inventaire des CNC, effectué par le Cedefop en coopération avec la Fondation européenne pour la formation (ETF) et l'Unesco en 2013, montre que 142 pays ont mis en place ou développent des CNC. De nombreux États membres de l'UE ont utilisé leur CNC pour réformer leur système d'éducation et de formation. Les CNC se fondent sur les résultats de l'apprentissage, qui mesurent ce qu'un individu est capable de faire au terme d'une période d'apprentissage. Il s'agit là d'une approche plus souple que l'approche traditionnelle des «données institutionnelles» (*inputs*) de l'apprentissage, laquelle met davantage l'accent sur le lieu et la durée de l'apprentissage. En conséquence, en 2014, le Cedefop examinera la manière dont les CNC influent sur les politiques nationales.

Un nombre record d'individus continuent d'utiliser **Europass**, un portfolio de documents, désormais disponible en 27 langues, leur permettant de présenter l'ensemble de leurs savoirs, aptitudes et compétences dans un format européen uniformisé. Quelque 75 millions d'individus ont visité le site web Europass (<http://europass.cedefop.europa.eu>) depuis son lancement en 2005. Ce site a été modernisé en 2013 et a fait l'objet de 20,8 millions de visites. Depuis 2005, 32 millions de CV ont été créés en ligne, dont 8,7 millions en 2013. En 2014, le Cedefop s'emploiera à relier Europass à d'autres portails d'emploi et à intégrer au CV Europass un outil d'autoévaluation des compétences en TIC.

Les États membres mettent en œuvre d'autres instruments européens, tels le **système européen de crédits d'apprentissage pour l'EFP** (ECVET), qui permet

de faire valoir la formation à l'étranger pour l'acquisition d'une certification dans le pays d'origine, et le **cadre européen pour l'assurance qualité dans l'EFP** (CERAQ), qui contribue à instaurer la confiance mutuelle dans la qualité des différentes certifications délivrées dans l'UE. Ces deux outils ont été établis par des recommandations du Parlement européen et du Conseil. Le Cedefop a appuyé et continuera d'appuyer cette mise en œuvre en suivant les progrès réalisés et en fournissant des conseils techniques.

La **validation de l'apprentissage non formel et informel** offre aux individus une autre voie vers la certification. En 2013, la Commission européenne a demandé au Cedefop de prendre le relais de la mise à jour de l'inventaire européen sur la validation de l'apprentissage non formel et informel. Le Cedefop publiera le nouvel inventaire en 2014 et contribuera à la mise à jour des lignes directrices européennes pour la validation. Conformément au mandat qui lui a été confié de soutenir la mise en œuvre de la recommandation du Parlement européen et du Conseil sur la validation, le Cedefop examinera les systèmes de validation dans 33 pays.

En 2014, le Cedefop continuera de soutenir la **classification européenne multilingue des aptitudes, compétences, certifications et professions** (ESCO). Le Centre assurera le référencement des certifications de l'EFP et enrichira la liste des certifications internationales et sectorielles au sein de l'ESCO. Dans le soutien qu'il apporte à l'ESCO, le Cedefop s'appuie pour partie sur ses travaux relatifs aux **acquis de l'apprentissage** et il poursuivra ses activités de liaison entre l'ESCO et la terminologie relative aux acquis de l'apprentissage. En 2014, le Centre publiera son étude consacrée à la mise en pratique des acquis de l'apprentissage et à leur impact sur les politiques d'éducation et de formation dans 33 pays.

La cohérence entre les divers outils, principes et autres initiatives européens est déterminante pour leur réussite. Le Cedefop entend utiliser sa riche expertise dans tous ces instruments pour examiner leurs liens mutuels, existants ou potentiels. En 2014, il préparera plusieurs rapports succincts sur les moyens de mieux relier, ou combiner, diverses initiatives, comme le système européen de transfert de crédits et ECVET, et il prévoit d'organiser une conférence pour débattre de ses conclusions. Ce travail fournira aussi un appui à la Commission européenne, qui envisage d'établir un espace européen des compétences et des certifications afin de clarifier les prochaines étapes pour les instruments et principes européens entre 2015 et 2020.

Pour améliorer l'efficacité de l'**orientation tout au long de la vie**, le Cedefop analysera en 2014 les systèmes nationaux d'orientation. Il publiera en outre ses résultats sur le rôle de l'orientation dans les stratégies des employeurs en matière de gestion de l'âge et dans le soutien à l'insertion professionnelle des migrants.

Le Cedefop publie déjà des **descriptions des systèmes nationaux d'EFP** de tous les États membres et, en 2013, il a produit des descriptions condensées (*Spotlights*, ou *Regards sur... la formation professionnelle*)

des systèmes de plusieurs pays. Mais le processus de réforme de l'EFP a accru la demande de données spécifiques par pays.

En réponse, le Cedefop a élaboré des **indicateurs statistiques** relatifs aux objectifs politiques en matière d'EFP et d'apprentissage tout au long de la vie. Les tableaux statistiques par pays présentent les données nationales pour tous les indicateurs par rapport à la moyenne de l'UE, tandis que les tableaux par indicateur présentent la performance de tous les pays pour chacun des indicateurs. En 2014, le Cedefop actualisera les indicateurs et consolidera d'autres analyses des systèmes nationaux d'EFP et de leur évolution.

Pour étayer les efforts d'amélioration des systèmes d'EFP, le Cedefop s'emploie, en collaboration avec Eurostat et l'OCDE, à améliorer la disponibilité, la qualité et la comparabilité des **données européennes et internationales sur l'EFP**. De par sa beaucoup plus grande diversité par rapport à l'enseignement général, en termes de contenu et d'organisation, l'EFP se prête plus difficilement à la collecte de données fiables et comparables. Néanmoins, des données sont disponibles. Pour appuyer le processus politique, le Cedefop publiera en 2014 les résultats des dernières enquêtes en date sur la formation professionnelle continue et sur l'éducation des adultes. En outre, il poursuivra son travail d'analyse des données issues de l'enquête de l'OCDE sur les compétences des adultes (PIAAC).

Depuis de nombreuses années, le Cedefop gère et coordonne avec efficacité les échanges dans le cadre du programme de **visites d'étude**, qui prendra fin en juin 2014 avec l'achèvement du programme communautaire pour l'éducation et la formation tout au long de la vie 2007-2013. Au total, ces visites ont attiré quelque 2 513 participants de 34 pays, dont 97 % se sont déclarés très satisfaits ou satisfaits de cette expérience. Environ 160 visites d'étude se dérouleront entre janvier et juin 2014.

Carrières et transitions

Les systèmes peuvent être améliorés, mais les individus doivent avoir la possibilité de les utiliser. Le travail du Cedefop sur les carrières et les transitions vise à autonomiser tant les adultes que les jeunes. En 2014, dans le cadre du suivi du communiqué de Bruges, le Cedefop dressera un état des lieux de **l'éducation et la formation des adultes**, de la **formation par le travail** et de l'**EFPC** et rédigera un manuel des politiques sur l'accès et la participation à l'EFPC. En outre, il publiera ses résultats sur la contribution potentielle de l'éducation et la formation tout au long de la vie pour soutenir les carrières et transitions professionnelles des adultes.

L'étude du Cedefop sur le **développement professionnel des formateurs en entreprise** servira à établir les principes directeurs sur les compétences requises des formateurs de l'EFP et leurs perspectives de développement professionnel continu.

La formation par le travail sur le modèle de l'apprentissage peut faciliter la transition des jeunes vers la vie active. Le Cedefop soutient l'**Alliance européenne pour l'apprentissage**, lancée en 2013. La formation en apprentissage est mise en pratique dans certains pays, mais il importe d'en actualiser en permanence les normes et les programmes. D'autres pays envisagent de mettre en place ce type de formation, en s'inspirant de l'expérience et des bonnes pratiques hors de leurs frontières. En 2014, il est prévu d'organiser une conférence afin de mettre en contact ceux qui recherchent des exemples de bonnes pratiques en la matière et ceux qui peuvent en fournir.

Analyse des aptitudes et des compétences

Les améliorations de l'EFP peuvent être mieux ciblées et plus efficaces grâce à une compréhension claire des tendances du marché du travail. Le Cedefop contribue à la Stratégie pour des nouvelles compétences et des emplois en suivant l'évolution des besoins de compétences afin d'améliorer l'adéquation entre offre et demande de compétences.

Les **prévisions de l'offre et de la demande de compétences** du Cedefop permettent des comparaisons entre 31 pays européens et fournissent un tableau à moyen terme à l'échelle européenne. Les données relatives aux prévisions les plus récentes, dont l'horizon a été élargi de 2020 à 2025, sont disponibles en ligne. Elles font état d'un retour progressif à la croissance de l'emploi dans l'UE. Le message essentiel est que, même dans un scénario de reprise économique solide, l'Europe doit revoir la manière dont elle développe et utilise les compétences. En 2014, le Cedefop établira de nouvelles prévisions qui porteront tout particulièrement sur les déséquilibres futurs entre offre et demande de compétences dans l'UE. En 2014, le Centre réalisera également une **enquête sur l'inadéquation des compétences** dans l'ensemble des États membres de l'UE, afin de mesurer l'incidence de cette inadéquation et d'en déterminer les causes.

En 2013, le Cedefop a incorporé les résultats de ses prévisions de compétences dans le **Panorama européen des compétences**, qui fournit un point d'accès central à l'information sur les besoins dans ce domaine en Europe, ainsi que des liens vers les données nationales. À partir de 2014, en étroite coopération avec la Commission européenne, le Cedefop assurera à la fois le développement du site web du Panorama et la gestion de son contenu.

Dans son document **Skills for a low-carbon Europe**, publié en 2013, le Cedefop examine le potentiel de création d'emplois offert par la transition vers une économie sobre en carbone. Pour mieux sensibiliser aux enjeux, en termes de compétences, d'une économie plus verte, le Cedefop et l'OCDE organiseront le deuxième forum sur les compétences vertes.

En 2012, l'ETF, l'Organisation internationale du travail et le Cedefop ont mutualisé leur expertise pour élaborer une série de **guides méthodologiques pour l'anticipation des**

besoins de compétences, afin d'aider les pays à se doter d'une solide base de connaissances sur l'offre et la demande de compétences sur le marché du travail. Le Centre poursuivra ce travail en 2014. Il est prévu de publier des guides sur les approches sectorielles de l'anticipation des besoins de compétences, l'inadéquation des compétences, ainsi que les enquêtes auprès des employeurs et des entreprises. En outre, le Cedefop étudie les moyens d'utiliser l'enquête auprès des employeurs d'Eurofound pour collecter des informations sur les compétences. Dans sa ville d'accueil, le Centre continuera d'apporter son appui à la municipalité de Thessalonique pour la mise en place d'un système régional de suivi et d'anticipation des compétences.

Une agence européenne efficiente

L'expertise du Cedefop a été largement utilisée en 2013 (encadré 2). Pour 2014, les activités du Cedefop ont été soigneusement programmées avec son conseil de direction, auquel siègent des représentants des États membres, de la Commission européenne et des partenaires sociaux, de manière à garantir que le Centre continue de fournir l'expertise et l'information nécessaires à ses principales parties prenantes.

Le Cedefop assure une surveillance minutieuse de ses ressources, grâce à un budget par activité et un système de mesure des performances assorti d'indicateurs d'impact, d'efficience, d'efficacité et de pertinence. En 2013, le taux d'exécution du budget du Centre a de nouveau dépassé les 99,5 %. Les audits ont confirmé la régularité et l'efficacité des procédures et contrôles internes.

Cela étant, entre 2009 et 2013, le Cedefop a fait l'objet de réductions horizontales et de budgets à croissance zéro. Des réductions supplémentaires de ressources budgétaires et humaines ont été demandées pour la période 2013-2017. Le Centre a déjà réduit certaines activités, mais ces réductions sont plus que contrebalancées par les nouvelles demandes, concernant par exemple le Panorama européen des compétences ou l'inventaire européen sur la validation. À cela s'ajoute l'extension prise par de nombreuses tâches en cours, notamment l'établissement de rapports sur les politiques et le soutien aux instruments et principes européens. Ces tâches importantes exigent des engagements de ressources à moyen terme. La taille du Cedefop et la nature de ses activités laissent peu de place pour réaliser des gains substantiels d'efficience. Dès lors, les contraintes pesant sur les ressources financières et humaines accroissent le risque d'incapacité du Cedefop à répondre aux diverses demandes qui lui sont faites.

Suite à l'évaluation externe, le règlement fondateur du Cedefop est susceptible d'être révisé afin de tenir compte des changements importants intervenus dans ses activités depuis son établissement en 1975. Cela reflète la haute priorité politique de l'EFP et les nouvelles tâches d'une agence qui évolue non sur des eaux paisibles mais dans le flux grandissant des demandes d'expertise qui lui sont adressées.

Encadré 2: Utilisation de l'expertise du Cedefop

- De 2012 à 2013, le nombre de documents politiques de l'UE mentionnant les travaux du Cedefop est passé de 169 à 173. Plusieurs de ces documents reconnaissent expressément le travail du Cedefop et certains préconisent de recourir davantage à son expertise.
- La demande de publications en ligne et imprimées du Cedefop a également augmenté. En 2013, les notes d'information du Cedefop, publiées en neuf langues, ont fait l'objet de 69 000 téléchargements, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2012. Parmi les 857 000 téléchargements effectués depuis le portail web du Cedefop, 636 000 concernaient des publications, soit une progression de 12 % par rapport à 2012.
- Les activités du Cedefop sur les médias sociaux ont connu une croissance rapide. Fin 2013, plus de 4 300 personnes suivaient le Cedefop sur Facebook (contre 2 700 fin 2012) et plus de 2 000 sur Twitter (1 300 fin 2012), plate-forme où a été introduit le microblogage en direct depuis les événements.
- En 2013, le Cedefop a organisé 135 conférences et autres manifestations, qui ont attiré 2 578 participants. Le degré de qualité des manifestations du Cedefop est demeuré élevé: 94 % des participants les ont jugées de bonne ou très bonne qualité.
- La conférence phare sur le renouvellement de l'EFP pour remédier à l'inadéquation des compétences (*Renewing VET to tackle skill mismatch – work-based learning and apprenticeship for all*), à laquelle a assisté la commissaire M^{me} Vassiliou, a reçu un accueil enthousiaste.
- En septembre 2013, le Cedefop a organisé avec le Parlement européen et trois autres agences européennes – ETF, Eurofound et EU-OSHA – un séminaire sur le modèle social européen en tant que moteur de la compétitivité (*The European social model – A key driver for competitiveness*).

**CEDEFOP****Centre européen pour le développement
de la formation professionnelle****Note d'information** – 9086 FR

Cat. No: TI-BB-14-001-FR-N

ISBN 978-92-896-1451-1, doi: 10.2801/55532

Copyright © Centre européen pour le développement de la formation
professionnelle (Cedefop), 2014

Tous droits réservés.

Les notes d'information sont publiées en allemand, anglais, espagnol, français, grec, italien, polonais et portugais, ainsi que dans la langue du pays assurant la Présidence de l'UE. Pour les recevoir régulièrement, envoyez-nous un courriel à l'adresse suivante:
briefingnotes@cedefop.europa.eu

D'autres notes d'information et publications du Cedefop sont disponibles à l'adresse suivante:
<http://www.cedefop.europa.eu/EN/publications.aspx>

PO Box 22427, 551 02 Thessalonique, Grèce
Europe 123, Thessalonique, Grèce
Tél. +30 2310490111, Fax +30 2310490020
Courriel: info@cedefop.europa.eu

visit our portal www.cedefop.europa.eu